



AIX, le 10 octobre 2007

COMPTE-RENDU CCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2007

Ordre du Jour :

1° Bilan du Plan de Sauvegarde de l'Emploi mis en place dans le cadre de la fermeture des cafeterias de DOUAI et du CREUSOT.

Fermetures des deux établissements le 4 mars 2007.

Le Creusot : Effectif 11 salariés = 4 licenciements économiques.

Douai : Effectif 10 salariés = 9 licenciements économiques.

CFDT : Jacques Soler a interpellé la DRH au sujet d'une salariée de la cafétéria du Creusot, reclassée sur le Géant de Torcy et où son problème de maintien de salaire (ex :caf) n'est toujours pas réglé à ce jour après déjà une 1ere demande.

La DRH nous a répondu que le nécessaire sera fait au près du directeur du Géant.

2° Point sur la cession des cafétérias de Toulon la Valette et Toulouse Pont des Demoiselles, et sur la fermeture des cafétérias de Rouen Saint-Sever et Nîmes Aquarelle.

Toulon la Valette : Effectif 17 salariés = 14 reclassés en supermarchés et 3 en cafétérias.

Toulouse Pont des Demoiselles : Effectif 14 salariés = 11 reclassés en supermarchés et
3 en cafétérias.

Rouen Saint-Sever : Effectif 8 salariés = 8 reclassés en cafétérias.

Nîmes Aquarelle : Effectif 23 salariés = 19 reclassés en cafétéria et 2 en Hyper.

3° Information du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria de Clermont-Jaude.

La DRH nous informe de la fermeture de l'établissement pour le 11 /11/07.
Effectif 11 salariés = 10 reclassés en cafétérias et 1 en Hyper.

Information et consultation du CCE sur le projet de cession des cafétérias de Mont de Marsan et Bordeaux Cauderan, cafétérias actuellement exploitées en location gérance franchise.

La DRH nous indique que la société allait céder les fonds de commerce de ses cafétérias actuellement exploitées en LGF.

La DRH nous a sollicités pour AVIS.

CFTC = Avis favorable / CGC/FO/UNSA/CGT/AUT = Pas d'AVIS

La CFDT est restée sur sa position habituelle pas D'Avis tant qu'il n'y aura pas une position globale sur la restructuration de l'Entreprise.

Information et consultation du CCE sur le projet de mise en location gérance franchise de la cafétéria d'Orange.

Effectif = 18 salariés. Déléguées CFDT

La Direction nous informe que cet établissement malgré une rénovation récente en mai 2005 n'a pu réussir à générer des résultats satisfaisants et qu'aujourd'hui il n'est plus possible de supporter les coûts imposés par une structure intégrée. Par conséquent ce site passera en mode de Location gérance franchise et le personnel transférer par le L 122-12.

La CFDT a interpellé la direction sur le fait que l'environnement commercial autour de la cafétéria qui aurait pu mettre la cafétéria en concurrence par une perte de clientèle n'existe pas et qu'il est surprenant que cet établissement n'ait pu trouver de dynamique d'expansion naturelle après une rénovation en moyenne de + 30% comme sur les autres sites rénovés avec un gain de clientèle.

Pour la CFDT il y aurait peut-être d'autres causes et notamment le fait d'avoir un management restreint et dépourvu de moyens pour une action commerciale satisfaisante.

La CFDT a déclaré à la Direction il est très difficile à gagner des clients sur un secteur de restauration concurrentielle mais par contre il très facile de perdre rapidement des clients si l'on ne met pas tous les moyens essentiels pour bien les servir !

La CFDT a aussi mis en exergue le fait que maintenant les choix stratégiques sont clairs de la part de l'actionnaire et PDG Mr Jean-Charles Naouri comme il nous l'a indiqué en Comité de Groupe pour la distribution de proximité « on ouvre des établissements et on en ferme, en franchise ou en intégré ». Les managers passent chez Casino Cafétéria mais le choix économique de la gestion des filiales et des établissements du Groupe est bien la décision de « l'actionnaire dirigeant ».

La CFDT a demandé la date de mise en LGF ? DRH = PAS DE DATE

Voir questions écrites posées en annexe.

La DRH nous a sollicité pour AVIS.

CFTC/CGC/AUT/FO/UNSA/ CGT = Pas d'AVIS

CFDT = Même position que précédemment.

Information et consultation du CCE sur le projet de cession de la cafétéria de Paris Reuilly.

La Direction nous informe de la mauvaise situation économique récurrente sur ce site avec un contexte difficile pour un marché parisien toujours à la pointe, les résultats sont très mauvais par conséquent la direction nous informe de la cession d'exploitation du site à travers un droit au bail à la Branche Supermarché Casino.

La DRH nous indique que les salariés seront affectés sur la Région Parisienne ou du Supermarché de Reuilly, sans plus d'informations.

Voir les questions écrites posées en annexe.

La DRH nous a sollicités pour AVIS.

CFTC/CGC/AUT/FO/UNSA/CGT = Trop tôt pour un AVIS.

La CFDT a interpellé la DRH en lui rappelant que nous manquions à chaque fois d'éléments et de garanties écrites des offres valables d'emplois pour maintenir l'Emploi et que toutes modifications de contrats de travail devraient être qualifiées en licenciement économique. Concernant l'AVIS à cette date de l'information il n'est pas opportun de nous prononcer.

Information et consultation du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria de Chambourcy.

La direction nous informe des mauvaises données économiques de cet établissement qui risque de s'aggraver et de perdurer dans le temps, par conséquent la direction nous indique un arrêt d'exploitation du site avec une fermeture programmée probablement fin 2008.

La DRH nous annonce « que bien sûr tous les salariés seront réaffectés sur la région parisienne ».

Pour la CFDT il est clair que la direction veut se désengager et retirer complètement du centre intra-muros de Paris (il ne restera plus qu'une cafétéria, et à notre avis à moyen terme plus du tout), par contre on peut se poser des questions sur la réaffectation des salariés sur les autres sites au fil du temps : distances, capacités d'accueil, fonctionnement etc., mais il est vrai avec un tel turn over dans nos établissements le problème de pérennisation des emplois ne se pose pas surtout quand nous n'avons aucun éléments écrits ni de garantie des propositions des réaffectations des salariés.

La DRH nous a sollicités pour AVIS.

CFTC/UNSA/AUT/CGC/FO il semblerait que ces organisations soient favorables au vu des résultats passés sur Paris Italie

CGT = Pas d'AVIS à donner et pas opportun au vu du peu d'éléments donnés par la DRH.

CFDT = l'AVIS n'est pas OPPORTUN si ce n'est pour que le dossier soit ficeler rapidement pour la consultation par la direction.

Information et consultation du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria de Mulhouse.

Effectif = 21 salariés Délégué(e)s CFDT

La Direction nous informe des difficultés d'exploitation de cet établissement, une baisse quasi ininterrompue des résultats et une baisse de fréquentation brutale malgré l'agencement à un Hyper AUCHAN. Suite au projet de cession qui n'a pu aboutir, la société a pour projet de mettre à terme à l'exploitation de cet établissement.

La DRH nous indique que le personnel se verra proposer des mesures pour assurer l'Emploi au sein de la société. **(Normal c'est la loi)**

La CFDT a demandé la date de fermeture, le listing du personnel ? = réponse DRH second semestre 2008, le listing c'est un oubli il sera envoyé ultérieurement.

La CFDT a demandé les offres valables écrites et garantie des offres proposées ? ainsi que la date butoir du reclassement ? voir questions écrites en annexe au Président du CCE.

La CFDT a demandé à ce que en cas de refus de la part des salariés sur des offres d'emplois n'ont satisfaisantes pour raisons de modifications substantielles du contrat de travail (durée/ salaire/ lieu de travail) de mettre la mise en place d'un PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI.

La CFDT a demandé la possibilité de pouvoir changer la date (11/10/07) de la réunion du CSE et des entretiens pour que les Représentants CFDT nationaux puissent assister nos Délégués dans leur demande, sachant que nous étions indisponibles ce jour là.

La DRH a refusé de changer la date.

La DRH nous a répondu également qu'ils prendront évidemment les mesures nécessaires adaptées.

La DRH nous a sollicités pour un AVIS.

CGC/CGT/FO/CFTC/UNSA = actuellement pas opportun pour donner un AVIS.

CFDT = Pas opportun à ce stade de l'information.

La CFDT est surprise que sur cet établissement les Organisations Syndicales se sont mis en phase avec la réalité pour une véritable « consultation » au vu du peu d'éléments et de garantie des offres du maintien de l'Emploi proposer par la DRH.

Information et consultation du CCE sur le projet de création d'une filiale dédiée à la restauration à thème et information sur le changement des statuts de la société CASINO CAFETERIA SAS.

La Direction nous informe qu'à partir 1^{er} novembre 2007 et après une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 19 octobre 2007, la société changera de dénomination sociale et que la nouvelle dénomination sera :

CASINO RESTAURATION SAS

La société CASINO RESTAURATION SAS disposera de plusieurs marques commerciales que seront : Casino Cafétéria, Les Comptoirs Casino, Cœur de Blé, Time, Saveurs d'Evénements.

La société CASINO RESTAURATION SAS constituera la maison mère des filiales existantes que sont:

- *La société Restauration Collective Casino SAS (filiale à 100%)
- *La société Alwena restauration traiteur SAS et Odyssée restauration traiteur SAS (filiales à 51%.
- *La nouvelle filiale de restauration à thème (filiale à 100%).

Au 1^{er} novembre 2007, le siège social de la société CASINO RESTAURATION SAS sera :

1, Esplanade de France BP 306 42 008 SAINT ETIENNE CEDEX 2

Le Directeur Général accompagné du Directeur marketing nous a présenté le Projet de création de la nouvelle filiale dédiée à la restauration à thème.

Nous ne développerons pas sur ce point car le dossier est classé « CONFIDENTIEL » par la direction, cela se comprend sur le côté commercial qui est stratégique face à nos concurrents. Les informations se feront par acte du Procès Verbal du CCE.

La DRH nous indique que le personnel sera sur le régime social de la convention collective nationale des Hôtels Cafés Restaurants.

La CFDT a demandé si les salariés bénéficieraient du Statut Casino concernant les droits (participation, intéressement, prime de fin d'année etc.).

Réponse de la DRH = HORS DE QUESTIONS

La DRH nous a sollicité conformément à la loi pour AVIS.

CFTC/AUT/FO/CGC/UNSA = très favorable
CGT = pas D'AVIS a donné.

La CFDT a déclaré que sur le projet commercial de cette nouvelle filiale de restauration traditionnelle, elle ne pouvait que être satisfaite si ça pouvait donner de l'expansion à l'entreprise et qu'elle était porteur de cette idée pour faire face au déclin du concept de la cafétéria depuis pas mal de temps déjà ; par contre la CFDT au vu du peu d'information sur le statut des salariés s'est abstenue sur l'AVIS , ce qui a énervé la DRH qui ne comprend pas notre position et qui nous a dit que nous n'étions pas lucides sur les investissements consacrés .

Pour la CFDT il n'est pas de notre mission de donner un sein blanc à la direction sachant que les salariés seront exploités avec un moins disant social et un statut au rabais du « hard discount » comme chez nos collègues de Leader Price, et pour nous ceci est inacceptable quand on sait ce que notre entreprise touche comme aides publiques et combien notre entreprise dégage de bénéfices en Millions d'Euros depuis tant d'années pour payer ces salariés au SMIC.

Fin du CCE à 17 Heures.

**Serge Nardelli
Représentant Syndical National**

Copie : Fédération
Inspection du travail siège social